

Studio Legale Internazionale

Avv. Paolo Iorio
Cassazionista
Avvocato alla C.P.I.

Corrispondenti Organici:

Edward Fitzgerald: QC Barrister in
London

Pierre Legros: Avocat à Bruxelles

Michael Griffith: Attorney at law New
York

Vania Costa Ramos: Advogada à Lisboa

Sebastian Martinez Ramos : Abogado
Barcellona

Oliver Wallasch: Rechtsanwalt Frankfurt

François Cantier : Avocat à Toulouse

Joseph Rammelt: Advocaat Amsterdam

Asya Mandzhukova: Advokat Sofia

Avv. Domenico Plateroti
Cassazionista

Avv. Roberto Losciale

Avv. Arcangelo Fravili

Avv. Carlos Anticono Carpio

Mr Paul Kennedy
Garda National Economic Crime Bureau,
Dublin
Ireland

Rome, 6 juin 2026

**Concerne.: A79x25 RE: (External)MLA Criminal file 42/237/P/2024 Our Ref: 132/6/190/25 -
Vincen Browne case**

Monsieur Kennedy,

00192 Roma via A. Farnese 19

Tel.: 0039 06.68.73.105 - Fax: 0039 06.21121925

E-mail: paoloiorio52@gmail.com pec.: avvpaoloiorio@legalmail.it

website: www.ioriopaolo.it

P.I. 00669291007 - C.F. RIOPLA52E28B354J

Segue

comme votre Autorité le sait déjà, j'écris pour le compte de 861 personnes, à savoir 180 Italiens, 20 Colombiens et 661 citoyens français, qui avaient acheté environ 7 000 panneaux photovoltaïques, investissant un montant de 7 293 120 EUR, indûment appropriés par un citoyen irlandais, M. Vincent Browne, et par sa société irlandaise Alternus Energy Group Ltd, laquelle a par la suite absorbé le patrimoine de Power Clouds Ltd.

J'agis également pour le compte de la société World Global Network, qui, en avril 2017, avait remboursé 752 panneaux pour un montant de 826 738 USD.

Le dossier correspondant a été transmis à votre Autorité par le Parquet de la République de Roumanie de Slatina et, à ce jour, votre Autorité de police n'a encore adopté aucune décision concernant les faits dénoncés.

Comme vous le savez, la plainte a été envoyée en décembre 2023, tant par courrier que par voie électronique, au commissariat de police de Blanchardstown, à Dublin, lequel n'a jamais fourni aucune réponse aux plaignants. Étant donné que le produit des infractions, à savoir les panneaux photovoltaïques, se trouvait en Roumanie, le Parquet roumain susmentionné a engagé une procédure pénale pour les mêmes faits ; toutefois, la société ayant son siège social au Blanchardstown Corporate Park, Dublin 212, la procédure a été transférée l'année dernière de l'autorité judiciaire roumaine à l'Irlande.

La conduite initiale

En 2013, trois entrepreneurs italiens ont constitué à Singapour une société, World Global Network Ltd, afin de réaliser des parcs d'énergie alternative durable, alimentés par des panneaux photovoltaïques. Ce projet prévoyait que des particuliers achètent des panneaux, lesquels étaient ensuite installés dans des pays favorables aux initiatives vertes au moyen de subventions. Le premier parc énergétique a été réalisé en Roumanie. Un an plus tard, un autre parc a été créé au Japon.

Au moment de l'achat du/des panneau(x), les investisseurs privés les donnaient en location à Power Clouds Holdings PTE Ltd, société de Singapour qui s'engageait à verser un loyer mensuel de 10 dollars par panneau à chaque propriétaire. Cet accord constituait un contrat d'investissement, qui a été respecté par le locataire jusqu'au début de l'année 2015.

Segue

En mai 2015, Power Clouds Holdings PTE Ltd a unilatéralement cessé les paiements aux propriétaires des panneaux.

Le désaccord s'est aggravé, aboutissant à une dissociation complète, intervenue le 28 décembre 2016, entre World Global Network Ltd et Power Clouds Holdings PTE Ltd. Toutefois, World Global Network Ltd a souligné l'existence des contrats de location et a exigé d'insérer dans le contrat susmentionné du 28 décembre 2016 les obligations de Power Clouds Holdings PTE Ltd de rembourser les propriétaires des panneaux.

Malgré ces engagements contractuels, Power Clouds Holdings PTE Ltd s'est rendue défaillante, omettant d'effectuer les paiements dus.

Afin d'atténuer le préjudice réputationnel et dans l'intérêt des investisseurs concernés, World Global Network Ltd a commencé volontairement à rembourser de nombreux propriétaires de panneaux à partir du début de l'année 2017, versant un montant total de 826 738 dollars pour 752 panneaux. Toutefois, en raison du nombre élevé de propriétaires, il n'a pas été possible de rembourser tout le monde. Par conséquent, World Global Network Ltd a mandaté l'avocat soussigné afin d'engager une action en justice contre Power Clouds Holdings PTE Ltd pour recouvrer sa créance de 826 738 dollars ainsi que le remboursement dû par PCH en faveur des propriétaires des panneaux.

Reconnaissant ses obligations, Power Clouds Holdings PTE Ltd a mandaté en 2018 un avocat de New York afin de négocier une transaction.

Après huit mois, le 5 septembre 2019, World Global Network Ltd et Power Clouds Holdings PTE Ltd ont signé un Memorandum of Understanding (MOU). En vertu de ce MOU :

- Power Clouds Holdings PTE Ltd a accepté de rembourser à World Global Network Ltd la somme de 826 738 USD.
- Power Clouds Holdings PTE Ltd s'est engagée à rembourser tous les propriétaires des panneaux, en signant des accords transactionnels individuels, par lesquels elle s'obligeait à payer 1 200 dollars par panneau sur une période de trois ans et demi.
- La propriété des panneaux ne devait pas être transférée à Power Clouds Holdings PTE Ltd avant le paiement intégral.

Segue

- Une administratrice, Mme Paula O'Brian, de Dublin, Irlande, a été nommée afin de surveiller l'exécution de ces obligations.

Constitution de la société irlandaise Alternus Energy Group PLC et transfert des actifs

Le 31 janvier 2019, Alternus Energy Group PLC a été constituée en Irlande, société dont M. Vincent Browne était l'administrateur unique. Alternus Energy Group PLC est décrite comme un producteur indépendant d'énergie qui développe, construit, possède et exploite des installations solaires photovoltaïques (PV) à l'échelle industrielle dans divers pays, dont l'Italie et la Roumanie.

Inexécution des accords transactionnels

Le premier paiement prévu par les accords transactionnels a été effectué le 4 mars 2020. Les accords permettaient à Power Clouds Holdings PTE Ltd de proroger la période de paiement d'une année supplémentaire uniquement si au moins 50 % des paiements programmés avaient été effectués, condition qui ne s'est pas réalisée.

De manière inattendue, en octobre 2022, Power Clouds Holdings PTE Ltd avait cessé tous les paiements, n'ayant versé qu'environ 15 % aux propriétaires des panneaux et moins de 40 % à World Global Network Ltd.

L'avocat soussigné a adressé à Power Clouds Holdings PTE Ltd plusieurs mises en demeure formelles, l'enjoignant d'exécuter les obligations assumées. Malgré ces démarches, la société n'a pas repris les paiements, violant les accords transactionnels ainsi que le devoir fiduciaire dû aux investisseurs.

Aveux de M. Vincent Browne et conduites illicites présumées

Dans un courriel daté du 23 août 2023, M. Vincent Browne, en sa qualité de CEO de Power Clouds Holdings PTE Ltd, a admis avoir transféré les panneaux photovoltaïques à Alternus Energy Group PLC, société dont il est également le CEO. Ce transfert est intervenu à l'insu et sans le consentement des propriétaires des panneaux, les privant de fait de leurs droits de propriété.

En outre, dans un courriel daté du 28 août 2023, M. Browne a déclaré :

Segue

« Les parcs en Roumanie qui contiennent les panneaux représentent désormais moins de 1 % de la valeur totale des actifs et des revenus d'Alternus dans son ensemble et ne sont donc pas significatifs ; il n'est par conséquent pas nécessaire d'en faire la divulgation. »

Résiliation du MOU et plaintes pénales

Le 14 novembre 2023, World Global Network Ltd a notifié à Power Clouds Holdings PTE Ltd et à M. Browne la résiliation du MOU. Par la suite, en décembre 2023, World Global Network Ltd a déposé plainte auprès des autorités de police irlandaises compétentes contre M. Browne et d'autres actionnaires de la société, en alléguant des activités frauduleuses et une appropriation indue de biens.

Fusion avec une société américaine, Clean Earth Acquisitions Corporation

Le 4 décembre 2023, Alternus Energy Group PLC a convoqué une réunion du conseil d'administration afin d'approuver une fusion avec Clean Earth Acquisitions Corporation, société américaine ayant son siège au 360 Kingsley Park Drive, Suite 250, Fort Mill, South Carolina 29715, USA.

M. Browne est également le CEO de cette société.

Cette fusion apparaît comme une tentative de mettre les actifs à l'abri et d'éluder les responsabilités dues aux propriétaires des panneaux et à World Global Network Ltd.

De tels actes peuvent constituer une cession frauduleuse au sens de la législation irlandaise et de toute autre législation européenne, dans la mesure où ils favorisent la fraude, l'appropriation indue et d'autres conduites illicites.

L'année dernière, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer à Dublin afin de discuter avec vous de cette affaire absurde, mais à ce jour rien ne s'est produit concernant la conduite de M. Browne, lequel se trouve encore en possession abusive des biens de mes clients.

Pour ces raisons, Monsieur Kennedy, j'estime que cette situation de blocage est déraisonnable, dès lors qu'il existe des éléments suffisants pour poursuivre le responsable de cette situation anormale, dans laquelle une personne n'est pas poursuivie alors qu'elle est responsable des violations suivantes de la loi pénale :

Segue

- Theft and Fraud Offences Act 2001 ;
- Companies Act 2014, §610 ;
- Criminal Justice (Money Laundering and Terrorist Financing) Acts 2010–2021.

J'estime à tout le moins nécessaire de recevoir une réponse dans les plus brefs délais, dans laquelle il soit expliqué pour quelle raison il n'existerait pas de violations ou pour quel motif aucune poursuite pénale n'est engagée.

À défaut de réponse de votre part, je signalerai l'affaire au Serious Fraud Office ou au Director of Public Prosecutions.

Dans l'attente de recevoir une réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

Maître Paolo Iorio

